

Version du 16 septembre 2008 à 16 h 15

Notes pour une allocution
prononcée par

Madame Nicole Ménard

Adjointe parlementaire au ministre
du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation
et

Députée de la circonscription de Laporte

à l'occasion de l'assemblée générale annuelle
de l'Ordre des technologues professionnels du Québec

Le 20 septembre 2008, vers 14 h
Hôtel Auberge Universel
5000, rue Sherbrooke Est
Montréal

La version prononcée fait foi.

Bonjour

M. Alain Bernier, président de l'Ordre des technologues professionnels du Québec ;

❖ M^{me} Johanne Côté, vice-présidente du Conseil interprofessionnel du Québec.

Mesdames - Messieurs

Permettez moi de vous transmettre les salutations du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Montréal, M. Raymond Bachand. Il est présentement en mission en Russie et en Israël. J'ai donc le plaisir de le représenter et de m'adresser à vous.

Vous serez sûrement d'accord avec moi que l'innovation est l'un des fondements de la compétitivité et l'un des principaux moteurs du développement économique et de la création d'emplois. C'est pourquoi le gouvernement du Québec lançait, en décembre 2006, la *Stratégie québécoise de la*

recherche et de l'innovation en investissant un montant de 888 M\$ sur trois ans dont une partie importante de cet argent est réservé à l'innovation dans les entreprises.

Comme technologues professionnels, vous constituez une main-d'œuvre dont les entreprises ne sauraient se passer. Vous êtes présents dans tous les secteurs de l'économie.

L'Ordre des technologues professionnels du Québec est un modèle de longévité et d'efficacité. Reconnu comme ordre professionnel en 1980, son origine remonte aux années 20, alors que les diplômés de l'École technique de Montréal se sont regroupés pour mieux faire face aux responsabilités grandissantes à assumer dans leur milieu de travail.

La bataille a été ardue, mais elle en valait la peine. Aujourd'hui, l'Ordre compte environ 4 000 membres qu'il représente fièrement et il joue un rôle essentiel dans le monde du travail.

Le titre professionnel des technologues d'ici est reconnu à valeur égale dans sept pays, soit le Canada, l'Australie, la

Chine plus précisément à Hong-Kong, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni.

Au Québec, plus d'une cinquantaine de programmes collégiaux sont offerts en technologie.

Le gouvernement du Québec investit des millions de dollars dans la promotion et la valorisation de la formation professionnelle et technique. Il continuera de le faire. C'est une priorité gouvernementale.

Une société ne peut se passer des techniciens et des gens de métier. C'est souvent à cette catégorie de travailleurs que nous devons notre qualité de vie et, dans certains cas, notre survie, dans le quotidien.

Le Conseil de la science et de la technologie déposait en mars dernier au MDEIE un rapport de conjoncture dans lequel il confirmait la progression significative de la demande pour des compétences techniques de niveau collégial.

Le nombre d'inscriptions en formation professionnelle et en formation technique doit augmenter significativement au

cours des prochaines années. Le Québec doit combler le déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée.

La pénurie de main d'oeuvre se manifeste dans plusieurs secteurs qui relèvent de vos compétences. Je pense d'abord à l'aéronautique. Les médias nous ont appris, en juillet dernier, que l'entreprise Bombardier a besoin de 3 500 employés pour travailler sur la nouvelle CSeries. Bombardier éprouve des difficultés à pourvoir ces postes. Des postes très bien rémunérés, avec des perspectives fort intéressantes.

Je pense aussi à la technologie du génie civil. Les conclusions de la Commission Johnson à la suite de l'effondrement du viaduc de La Concorde laissent entrevoir beaucoup d'activités dans ce secteur au cours des prochaines années. Je pense également au génie électrique, à la transformation des matières plastiques, à la foresterie et à l'agroalimentaire... Il y a de nombreux exemples.

Ce n'est pas seulement chez les technologues professionnels que nous connaissons un déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée. Le même phénomène affectera un nombre croissant de professions réglementées et de métiers. Et ce problème s'aggravera.

- Selon les perspectives professionnelles établies par Emploi-Québec, le Québec devra pourvoir 700 000 postes de 2007 à 2011.
- Jusqu'en 2016, ce sont plus de 1,3 million de personnes qui devraient faire leur entrée sur le marché du travail afin de répondre à tous les besoins.
- Dès 2012, le nombre de personnes en âge de travailler commencera à décliner et ce mouvement s'accélérera à compter de 2016.
- Une pénurie de travailleurs est identifiée dans 20 professions réglementées et un risque de pénurie dans 14 autres.

Le taux de chômage au Québec, a atteint son plus bas niveau des 33 dernières années. Bientôt ce n'est pas le manque de travail qui sera le principal problème, mais le manque de travailleurs.

La population québécoise vieillit et nous vivons une vague de départs à la retraite sans précédent.

Les dirigeants d'entreprises font de plus en plus face à une rude compétition pour attirer les travailleurs spécialisés.

C' n'est pas banal. Les entreprises doivent disposer d'une main-d'œuvre spécialisée et en nombre suffisant. C'est nécessaire pour assurer leur productivité et leur croissance.

Le travailleur est au cœur de la prospérité des entreprises. Son génie, ses idées et son expertise, sont le moteur de notre qualité de vie. Il n'y a qu'une solution : un plus grand nombre de personnes doivent intégrer le marché du travail québécois.

Le gouvernement du Québec est conscient de l'ampleur du défi, et sa détermination à le relever est impressionnante.

Le Pacte pour l'emploi, lancé au printemps 2008, qui met l'accent sur la formation et la mise à niveau des compétences des travailleurs est un exemple parmi les moyens que le Gouvernement s'est donnés.

Il faut aller plus loin. Il faut avoir accès aux travailleurs qualifiés de partout dans le monde. Le Québec doit s'ouvrir au reste du monde et conclure de nouvelles alliances si nous voulons construire un Québec solide, prospère et compétitif.

Nous devons désormais faire face à la concurrence des pays émergents, notamment ceux du BRIC (le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine). Cette concurrence continuera d'être vive, pour ne pas dire « féroce ».

Dans ce contexte, le Canada et le Québec s'organisent pour attirer les travailleurs qualifiés. Nous avons besoin de vous pour réussir. Vous qui prenez part à cette assemblée générale, vous les membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, vous et vos 3 800 collègues, vous faites partie de notre économie.

Mais nous avons encore beaucoup à faire pour que les travailleurs de toute origine accèdent à notre marché du travail.

Le 8 février dernier, le premier ministre Charest et le président du Conseil interprofessionnel du Québec, M. Richard Gagnon, ont signé une Déclaration conjointe. Ils ont scellé une alliance sans précédent en faveur de la mobilité de la main d'œuvre. Le gouvernement a mis sur pied un fonds pour appuyer la mobilité de la main d'œuvre. Ce fonds est doté d'un budget de 5 M\$, sous la responsabilité de l'Office des professions du Québec pour aider à conclure des ententes avec les professions et métiers réglementés d'ailleurs.

En mars 2008, notre gouvernement a lancé un ambitieux plan d'action visant la création d'un nouvel espace économique pour le Québec. Dans cet espace, la mobilité de la main d'oeuvre qualifiée est une priorité. Vous êtes des acteurs de premier ordre dans ce plan d'action.

Le ministre Bachand est président du comité ministériel sur le nouvel espace économique et la mobilité de la main-d'œuvre. Fait aussi parti de ce comité :

La ministre des Relations internationales et ministre de la Francophonie; Monique Gagnon Tremblay

- ❖ Le ministre de la Justice, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable des Lois professionnelles Jacques Dupuis
La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille; Michelle Courchesne
 - ❖ Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Sam Hamad
 - ❖ La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles; Yolande James
- et
- ❖ le ministre du Travail. David Whissel

C'est dire l'importance que le gouvernement accorde au dossier de la mobilité de la main-d'œuvre!

Le projet du nouvel espace économique comporte cinq grands chantiers : Le premier est une

1. Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des compétences des travailleurs qualifiés

Lors de leur rencontre en France en juillet 2007, le premier ministre Charest et le président français Nicolas Sarkozy,

ont convenu de l'importance d'en arriver à une entente entre la France et le Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications. Le projet vise à ce que les travailleurs français puissent plus facilement exercer leur métier ou leur profession au Québec ; même chose pour les travailleurs québécois qui veulent travailler en France. Les 2 gouvernements ont réaffirmé en juillet 2008 leur volonté de signer l'entente, lors de la visite au Québec du Président Sarkozy en octobre prochain.

Cette entente prévoit un processus général de reconnaissance qui mettra l'accent sur les qualifications professionnelles et non l'équivalence des diplômes.

Ce travail repose sur l'appui de tous les partenaires, en particulier les ordres professionnels. Nous savons que l'Ordre des technologues professionnels est en pourparlers avec son vis-à-vis français. L'Ordre s'apprête à signer prochainement un tel arrangement. Ce qui est très encourageant!

2. Deuxième chantier : Un Accord de partenariat économique Canada-Union européenne

En collaboration avec le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec s'est fait le promoteur d'un projet d'accord de partenariat économique élargi Canada-Union européenne. Ce projet vise à éliminer les obstacles qui subsistent aux échanges commerciaux et aux investissements, et vise à faciliter la mobilité de la main d'oeuvre de part et d'autre de l'océan.

Ce projet reçoit beaucoup d'appuis, de la part des grandes entreprises canadiennes, des associations d'affaires et des autres provinces canadiennes. Il a été accueilli favorablement par le Commissaire européen au commerce, Peter Mandelson. Nous espérons que le lancement des négociations sera annoncé lors du prochain sommet Canada-Union européenne en octobre prochain.

3. Troisième chantier : Accord Québec-Ontario

Le Québec et l'Ontario sont des voisins et partenaires naturels. Ensemble, nous représentons un marché de 18

millions de personnes, soit les deux tiers de l'économie canadienne.

L'objectif que nous poursuivons est de créer une véritable zone économique où il serait aussi facile pour une entreprise que pour un citoyen de faire affaire, d'investir ou de travailler dans l'autre province.

Depuis 2006, nous avons un accord sur la mobilité des travailleurs dans le secteur de la construction. Cet accord permet aux travailleurs spécialisés d'exercer leur métier au Québec et en Ontario.

Les 2 gouvernements veulent construire sur les accords actuels et veulent aller encore plus loin dans la reconnaissance automatique (de type permis sur permis) des professionnels entre les deux provinces.

Tous les sujets névralgiques pour les entreprises et les travailleurs sont examinés. En plus de la mobilité et des marchés publics, les négociateurs étudient les services financiers, l'énergie, le transport, l'environnement, l'agriculture, de fait tout ce qui conditionne la capacité des

entreprises et des travailleurs de fonctionner de façon simple, efficace et concurrentielle.

Les conseils des ministres du Québec et de l'Ontario se sont rencontrés le 2 juin dernier. Les progrès dans ce dossier sont très encourageants! Notre engagement est clair pour ce chantier : nous conclurons l'accord Québec-Ontario d'ici la fin de l'année 2008!

4. Quatrième chantier :qui est l' Accord sur le commerce intérieur (ACI),

La pleine mobilité de la main-d'œuvre à travers le Canada est une priorité pour le conseil de la Fédération, qui est présidé par le premier ministre Charest depuis juillet dernier. Les premiers ministres sont déterminés à ce que les Canadiens ayant la compétence pour exercer un métier ou une profession dans une province ou un territoire puissent avoir accès aux emplois partout au Canada.

Ils ont convenu d'amender l'Accord sur le commerce intérieur d'ici le 1^{er} janvier 2009. Ces amendements feront en sorte que tout travailleur agréé par l'organisme de

règlementation d'une province ou d'un territoire pour y exercer sera reconnu comme tel par toutes les autres provinces .Des consultations sont en cours sur les principes qui doivent guider les amendements particulièrement auprès des ordres professionnels.

Pour les technologues professionnels qui ont déjà signé une entente de reconnaissance mutuelle avec leurs homologues des autres provinces, la prochaine étape en sera facilitée.

5. Cinquième chantier : Accélération de la reconnaissance des qualifications professionnelles des personnes formées hors Québec et du recrutement des travailleurs temporaires

Le dernier grand chantier qui nous mobilise vise deux grandes préoccupations du gouvernement en matière de mobilité de la main d'oeuvre.

En premier lieu, le gouvernement veut accélérer la reconnaissance des compétences des travailleurs formés à l'étranger et qui veulent exercer leur profession ou leur métier au Québec. Les demandes de reconnaissance se

sont accrues de façon considérable. La demande de main-d'oeuvre également. Lors de sa rencontre avec les ordres le 8 février dernier, le premier ministre vous a invités à innover. Il vous a invités à collaborer avec les autres acteurs gouvernementaux pour accélérer l'intégration au marché du travail de ces travailleurs qualifiés.

Bon nombre d'ordres ont répondu à son appel, que ce soit pour le développement de nouveaux outils d'évaluation qui tiennent compte de l'expérience professionnelle ou pour la délivrance de permis plus flexibles, prévus dans le nouveau Code des professions. La ministre James vient d'ailleurs d'annoncer une dizaine de projets conclus avec les ordres en vue d'accélérer la reconnaissance des compétences des nouveaux arrivants.

En deuxième lieu, le gouvernement du Québec souhaite accélérer la venue des travailleurs temporaires qualifiés, particulièrement dans les secteurs aux prises avec des difficultés persistantes de recrutement. Des négociations ont été entreprises en ce sens avec le gouvernement fédéral pour alléger le processus d'obtention du permis de travail. Chaque année, le Québec reçoit environ 20 000 travailleurs

temporaires et 22 000 étudiants étrangers. Ces deux groupes constituent un bassin naturel pour l'immigration qualifiée

En Conclusion

Le gouvernement du Québec a besoin de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'appuyer dans la réalisation des cinq chantiers de son vaste projet de nouvel espace économique.

Les compétences de ses membres et le rôle qu'il joue à l'égard de la sécurité du public sont des garanties essentielles.

Le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, disait en février dernier aux membres du Conseil interprofessionnel du Québec qu'il voulait « sceller une collaboration sans précédent entre les ordres professionnels et le gouvernement du Québec ».

Aujourd'hui, je réitère ses propos et vous invite à maintenir et à enrichir un partenariat qui fera avancer le Québec.

Merci de votre attention

Version du 16 septembre 2008 à 16 h 15

Notes pour une allocution
prononcée par

Madame Nicole Ménard

Adjointe parlementaire au ministre
du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation
et

Députée de la circonscription de Laporte

à l'occasion de l'assemblée générale annuelle
de l'Ordre des technologues professionnels du Québec

Le 20 septembre 2008, vers 14 h
Hôtel Auberge Universel
5000, rue Sherbrooke Est
Montréal

La version prononcée fait foi.

Bonjour

M. Alain Bernier, président de l'Ordre des technologues professionnels du Québec ;

❖ M^{me} Johanne Côté, vice-présidente du Conseil interprofessionnel du Québec.

Mesdames - Messieurs

Permettez moi de vous transmettre les salutations du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Montréal, M. Raymond Bachand. Il est présentement en mission en Russie et en Israël. J'ai donc le plaisir de le représenter et de m'adresser à vous.

Vous serez sûrement d'accord avec moi que l'innovation est l'un des fondements de la compétitivité et l'un des principaux moteurs du développement économique et de la création d'emplois. C'est pourquoi le gouvernement du Québec lançait, en décembre 2006, la *Stratégie québécoise de la*

recherche et de l'innovation en investissant un montant de 888 M\$ sur trois ans dont une partie importante de cet argent est réservé à l'innovation dans les entreprises.

Comme technologues professionnels, vous constituez une main-d'œuvre dont les entreprises ne sauraient se passer. Vous êtes présents dans tous les secteurs de l'économie.

L'Ordre des technologues professionnels du Québec est un modèle de longévité et d'efficacité. Reconnu comme ordre professionnel en 1980, son origine remonte aux années 20, alors que les diplômés de l'École technique de Montréal se sont regroupés pour mieux faire face aux responsabilités grandissantes à assumer dans leur milieu de travail.

La bataille a été ardue, mais elle en valait la peine. Aujourd'hui, l'Ordre compte environ 4 000 membres qu'il représente fièrement et il joue un rôle essentiel dans le monde du travail.

Le titre professionnel des technologues d'ici est reconnu à valeur égale dans sept pays, soit le Canada, l'Australie, la

Chine plus précisément à Hong-Kong, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni.

Au Québec, plus d'une cinquantaine de programmes collégiaux sont offerts en technologie.

Le gouvernement du Québec investit des millions de dollars dans la promotion et la valorisation de la formation professionnelle et technique. Il continuera de le faire. C'est une priorité gouvernementale.

Une société ne peut se passer des techniciens et des gens de métier. C'est souvent à cette catégorie de travailleurs que nous devons notre qualité de vie et, dans certains cas, notre survie, dans le quotidien.

Le Conseil de la science et de la technologie déposait en mars dernier au MDEIE un rapport de conjoncture dans lequel il confirmait la progression significative de la demande pour des compétences techniques de niveau collégial.

Le nombre d'inscriptions en formation professionnelle et en formation technique doit augmenter significativement au

cours des prochaines années. Le Québec doit combler le déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée.

La pénurie de main d'oeuvre se manifeste dans plusieurs secteurs qui relèvent de vos compétences. Je pense d'abord à l'aéronautique. Les médias nous ont appris, en juillet dernier, que l'entreprise Bombardier a besoin de 3 500 employés pour travailler sur la nouvelle CSeries. Bombardier éprouve des difficultés à pourvoir ces postes. Des postes très bien rémunérés, avec des perspectives fort intéressantes.

Je pense aussi à la technologie du génie civil. Les conclusions de la Commission Johnson à la suite de l'effondrement du viaduc de La Concorde laissent entrevoir beaucoup d'activités dans ce secteur au cours des prochaines années. Je pense également au génie électrique, à la transformation des matières plastiques, à la foresterie et à l'agroalimentaire... Il y a de nombreux exemples.

Ce n'est pas seulement chez les technologues professionnels que nous connaissons un déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée. Le même phénomène affectera un nombre croissant de professions réglementées et de métiers. Et ce problème s'aggravera.

- Selon les perspectives professionnelles établies par Emploi-Québec, le Québec devra pourvoir 700 000 postes de 2007 à 2011.
- Jusqu'en 2016, ce sont plus de 1,3 million de personnes qui devraient faire leur entrée sur le marché du travail afin de répondre à tous les besoins.
- Dès 2012, le nombre de personnes en âge de travailler commencera à décliner et ce mouvement s'accélérera à compter de 2016.
- Une pénurie de travailleurs est identifiée dans 20 professions réglementées et un risque de pénurie dans 14 autres.

Le taux de chômage au Québec, a atteint son plus bas niveau des 33 dernières années. Bientôt ce n'est pas le manque de travail qui sera le principal problème, mais le manque de travailleurs.

La population québécoise vieillit et nous vivons une vague de départs à la retraite sans précédent.

Les dirigeants d'entreprises font de plus en plus face à une rude compétition pour attirer les travailleurs spécialisés.

C' n'est pas banal. Les entreprises doivent disposer d'une main-d'œuvre spécialisée et en nombre suffisant. C'est nécessaire pour assurer leur productivité et leur croissance.

Le travailleur est au cœur de la prospérité des entreprises. Son génie, ses idées et son expertise, sont le moteur de notre qualité de vie. Il n'y a qu'une solution : un plus grand nombre de personnes doivent intégrer le marché du travail québécois.

Le gouvernement du Québec est conscient de l'ampleur du défi, et sa détermination à le relever est impressionnante.

Le Pacte pour l'emploi, lancé au printemps 2008, qui met l'accent sur la formation et la mise à niveau des compétences des travailleurs est un exemple parmi les moyens que le Gouvernement s'est donnés.

Il faut aller plus loin. Il faut avoir accès aux travailleurs qualifiés de partout dans le monde. Le Québec doit s'ouvrir au reste du monde et conclure de nouvelles alliances si nous voulons construire un Québec solide, prospère et compétitif.

Nous devons désormais faire face à la concurrence des pays émergents, notamment ceux du BRIC (le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine). Cette concurrence continuera d'être vive, pour ne pas dire « féroce ».

Dans ce contexte, le Canada et le Québec s'organisent pour attirer les travailleurs qualifiés. Nous avons besoin de vous pour réussir. Vous qui prenez part à cette assemblée générale, vous les membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, vous et vos 3 800 collègues, vous faites partie de notre économie.

Mais nous avons encore beaucoup à faire pour que les travailleurs de toute origine accèdent à notre marché du travail.

Le 8 février dernier, le premier ministre Charest et le président du Conseil interprofessionnel du Québec, M. Richard Gagnon, ont signé une Déclaration conjointe. Ils ont scellé une alliance sans précédent en faveur de la mobilité de la main d'œuvre. Le gouvernement a mis sur pied un fonds pour appuyer la mobilité de la main d'œuvre. Ce fonds est doté d'un budget de 5 M\$, sous la responsabilité de l'Office des professions du Québec pour aider à conclure des ententes avec les professions et métiers réglementés d'ailleurs.

En mars 2008, notre gouvernement a lancé un ambitieux plan d'action visant la création d'un nouvel espace économique pour le Québec. Dans cet espace, la mobilité de la main d'oeuvre qualifiée est une priorité. Vous êtes des acteurs de premier ordre dans ce plan d'action.

Le ministre Bachand est président du comité ministériel sur le nouvel espace économique et la mobilité de la main-d'œuvre. Fait aussi parti de ce comité :

La ministre des Relations internationales et ministre de la Francophonie; Monique Gagnon Tremblay

- ❖ Le ministre de la Justice, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable des Lois professionnelles Jacques Dupuis
La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille; Michelle Courchesne
 - ❖ Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Sam Hamad
 - ❖ La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles; Yolande James
- et
- ❖ le ministre du Travail. David Whissel

C'est dire l'importance que le gouvernement accorde au dossier de la mobilité de la main-d'œuvre!

Le projet du nouvel espace économique comporte cinq grands chantiers : Le premier est une

1. Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des compétences des travailleurs qualifiés

Lors de leur rencontre en France en juillet 2007, le premier ministre Charest et le président français Nicolas Sarkozy,

ont convenu de l'importance d'en arriver à une entente entre la France et le Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications. Le projet vise à ce que les travailleurs français puissent plus facilement exercer leur métier ou leur profession au Québec ; même chose pour les travailleurs québécois qui veulent travailler en France. Les 2 gouvernements ont réaffirmé en juillet 2008 leur volonté de signer l'entente, lors de la visite au Québec du Président Sarkozy en octobre prochain.

Cette entente prévoit un processus général de reconnaissance qui mettra l'accent sur les qualifications professionnelles et non l'équivalence des diplômes.

Ce travail repose sur l'appui de tous les partenaires, en particulier les ordres professionnels. Nous savons que l'Ordre des technologues professionnels est en pourparlers avec son vis-à-vis français. L'Ordre s'apprête à signer prochainement un tel arrangement. Ce qui est très encourageant!

2. Deuxième chantier : Un Accord de partenariat économique Canada-Union européenne

En collaboration avec le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec s'est fait le promoteur d'un projet d'accord de partenariat économique élargi Canada-Union européenne. Ce projet vise à éliminer les obstacles qui subsistent aux échanges commerciaux et aux investissements, et vise à faciliter la mobilité de la main d'oeuvre de part et d'autre de l'océan.

Ce projet reçoit beaucoup d'appuis, de la part des grandes entreprises canadiennes, des associations d'affaires et des autres provinces canadiennes. Il a été accueilli favorablement par le Commissaire européen au commerce, Peter Mandelson. Nous espérons que le lancement des négociations sera annoncé lors du prochain sommet Canada-Union européenne en octobre prochain.

3. Troisième chantier : Accord Québec-Ontario

Le Québec et l'Ontario sont des voisins et partenaires naturels. Ensemble, nous représentons un marché de 18

millions de personnes, soit les deux tiers de l'économie canadienne.

L'objectif que nous poursuivons est de créer une véritable zone économique où il serait aussi facile pour une entreprise que pour un citoyen de faire affaire, d'investir ou de travailler dans l'autre province.

Depuis 2006, nous avons un accord sur la mobilité des travailleurs dans le secteur de la construction. Cet accord permet aux travailleurs spécialisés d'exercer leur métier au Québec et en Ontario.

Les 2 gouvernements veulent construire sur les accords actuels et veulent aller encore plus loin dans la reconnaissance automatique (de type permis sur permis) des professionnels entre les deux provinces.

Tous les sujets névralgiques pour les entreprises et les travailleurs sont examinés. En plus de la mobilité et des marchés publics, les négociateurs étudient les services financiers, l'énergie, le transport, l'environnement, l'agriculture, de fait tout ce qui conditionne la capacité des

entreprises et des travailleurs de fonctionner de façon simple, efficace et concurrentielle.

Les conseils des ministres du Québec et de l'Ontario se sont rencontrés le 2 juin dernier. Les progrès dans ce dossier sont très encourageants! Notre engagement est clair pour ce chantier : nous conclurons l'accord Québec-Ontario d'ici la fin de l'année 2008!

4. Quatrième chantier :qui est l' Accord sur le commerce intérieur (ACI),

La pleine mobilité de la main-d'œuvre à travers le Canada est une priorité pour le conseil de la Fédération, qui est présidé par le premier ministre Charest depuis juillet dernier. Les premiers ministres sont déterminés à ce que les Canadiens ayant la compétence pour exercer un métier ou une profession dans une province ou un territoire puissent avoir accès aux emplois partout au Canada.

Ils ont convenu d'amender l'Accord sur le commerce intérieur d'ici le 1^{er} janvier 2009. Ces amendements feront en sorte que tout travailleur agréé par l'organisme de

règlementation d'une province ou d'un territoire pour y exercer sera reconnu comme tel par toutes les autres provinces .Des consultations sont en cours sur les principes qui doivent guider les amendements particulièrement auprès des ordres professionnels.

Pour les technologues professionnels qui ont déjà signé une entente de reconnaissance mutuelle avec leurs homologues des autres provinces, la prochaine étape en sera facilitée.

5. Cinquième chantier : Accélération de la reconnaissance des qualifications professionnelles des personnes formées hors Québec et du recrutement des travailleurs temporaires

Le dernier grand chantier qui nous mobilise vise deux grandes préoccupations du gouvernement en matière de mobilité de la main d'oeuvre.

En premier lieu, le gouvernement veut accélérer la reconnaissance des compétences des travailleurs formés à l'étranger et qui veulent exercer leur profession ou leur métier au Québec. Les demandes de reconnaissance se

sont accrues de façon considérable. La demande de main-d'oeuvre également. Lors de sa rencontre avec les ordres le 8 février dernier, le premier ministre vous a invités à innover. Il vous a invités à collaborer avec les autres acteurs gouvernementaux pour accélérer l'intégration au marché du travail de ces travailleurs qualifiés.

Bon nombre d'ordres ont répondu à son appel, que ce soit pour le développement de nouveaux outils d'évaluation qui tiennent compte de l'expérience professionnelle ou pour la délivrance de permis plus flexibles, prévus dans le nouveau Code des professions. La ministre James vient d'ailleurs d'annoncer une dizaine de projets conclus avec les ordres en vue d'accélérer la reconnaissance des compétences des nouveaux arrivants.

En deuxième lieu, le gouvernement du Québec souhaite accélérer la venue des travailleurs temporaires qualifiés, particulièrement dans les secteurs aux prises avec des difficultés persistantes de recrutement. Des négociations ont été entreprises en ce sens avec le gouvernement fédéral pour alléger le processus d'obtention du permis de travail. Chaque année, le Québec reçoit environ 20 000 travailleurs

temporaires et 22 000 étudiants étrangers. Ces deux groupes constituent un bassin naturel pour l'immigration qualifiée

En Conclusion

Le gouvernement du Québec a besoin de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'appuyer dans la réalisation des cinq chantiers de son vaste projet de nouvel espace économique.

Les compétences de ses membres et le rôle qu'il joue à l'égard de la sécurité du public sont des garanties essentielles.

Le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, disait en février dernier aux membres du Conseil interprofessionnel du Québec qu'il voulait « sceller une collaboration sans précédent entre les ordres professionnels et le gouvernement du Québec ».

Aujourd'hui, je réitère ses propos et vous invite à maintenir et à enrichir un partenariat qui fera avancer le Québec.

Merci de votre attention

Version du 16 septembre 2008 à 16 h 15

Notes pour une allocution
prononcée par

Madame Nicole Ménard

Adjointe parlementaire au ministre
du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation
et

Députée de la circonscription de Laporte

à l'occasion de l'assemblée générale annuelle
de l'Ordre des technologues professionnels du Québec

Le 20 septembre 2008, vers 14 h
Hôtel Auberge Universel
5000, rue Sherbrooke Est
Montréal

La version prononcée fait foi.

Bonjour

M. Alain Bernier, président de l'Ordre des technologues professionnels du Québec ;

❖ M^{me} Johanne Côté, vice-présidente du Conseil interprofessionnel du Québec.

Mesdames - Messieurs

Permettez moi de vous transmettre les salutations du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Montréal, M. Raymond Bachand. Il est présentement en mission en Russie et en Israël. J'ai donc le plaisir de le représenter et de m'adresser à vous.

Vous serez sûrement d'accord avec moi que l'innovation est l'un des fondements de la compétitivité et l'un des principaux moteurs du développement économique et de la création d'emplois. C'est pourquoi le gouvernement du Québec lançait, en décembre 2006, la *Stratégie québécoise de la*

recherche et de l'innovation en investissant un montant de 888 M\$ sur trois ans dont une partie importante de cet argent est réservé à l'innovation dans les entreprises.

Comme technologues professionnels, vous constituez une main-d'œuvre dont les entreprises ne sauraient se passer. Vous êtes présents dans tous les secteurs de l'économie.

L'Ordre des technologues professionnels du Québec est un modèle de longévité et d'efficacité. Reconnu comme ordre professionnel en 1980, son origine remonte aux années 20, alors que les diplômés de l'École technique de Montréal se sont regroupés pour mieux faire face aux responsabilités grandissantes à assumer dans leur milieu de travail.

La bataille a été ardue, mais elle en valait la peine. Aujourd'hui, l'Ordre compte environ 4 000 membres qu'il représente fièrement et il joue un rôle essentiel dans le monde du travail.

Le titre professionnel des technologues d'ici est reconnu à valeur égale dans sept pays, soit le Canada, l'Australie, la

Chine plus précisément à Hong-Kong, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni.

Au Québec, plus d'une cinquantaine de programmes collégiaux sont offerts en technologie.

Le gouvernement du Québec investit des millions de dollars dans la promotion et la valorisation de la formation professionnelle et technique. Il continuera de le faire. C'est une priorité gouvernementale.

Une société ne peut se passer des techniciens et des gens de métier. C'est souvent à cette catégorie de travailleurs que nous devons notre qualité de vie et, dans certains cas, notre survie, dans le quotidien.

Le Conseil de la science et de la technologie déposait en mars dernier au MDEIE un rapport de conjoncture dans lequel il confirmait la progression significative de la demande pour des compétences techniques de niveau collégial.

Le nombre d'inscriptions en formation professionnelle et en formation technique doit augmenter significativement au

cours des prochaines années. Le Québec doit combler le déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée.

La pénurie de main d'oeuvre se manifeste dans plusieurs secteurs qui relèvent de vos compétences. Je pense d'abord à l'aéronautique. Les médias nous ont appris, en juillet dernier, que l'entreprise Bombardier a besoin de 3 500 employés pour travailler sur la nouvelle CSeries. Bombardier éprouve des difficultés à pourvoir ces postes. Des postes très bien rémunérés, avec des perspectives fort intéressantes.

Je pense aussi à la technologie du génie civil. Les conclusions de la Commission Johnson à la suite de l'effondrement du viaduc de La Concorde laissent entrevoir beaucoup d'activités dans ce secteur au cours des prochaines années. Je pense également au génie électrique, à la transformation des matières plastiques, à la foresterie et à l'agroalimentaire... Il y a de nombreux exemples.

Ce n'est pas seulement chez les technologues professionnels que nous connaissons un déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée. Le même phénomène affectera un nombre croissant de professions réglementées et de métiers. Et ce problème s'aggravera.

- Selon les perspectives professionnelles établies par Emploi-Québec, le Québec devra pourvoir 700 000 postes de 2007 à 2011.
- Jusqu'en 2016, ce sont plus de 1,3 million de personnes qui devraient faire leur entrée sur le marché du travail afin de répondre à tous les besoins.
- Dès 2012, le nombre de personnes en âge de travailler commencera à décliner et ce mouvement s'accélérera à compter de 2016.
- Une pénurie de travailleurs est identifiée dans 20 professions réglementées et un risque de pénurie dans 14 autres.

Le taux de chômage au Québec, a atteint son plus bas niveau des 33 dernières années. Bientôt ce n'est pas le manque de travail qui sera le principal problème, mais le manque de travailleurs.

La population québécoise vieillit et nous vivons une vague de départs à la retraite sans précédent.

Les dirigeants d'entreprises font de plus en plus face à une rude compétition pour attirer les travailleurs spécialisés.

C' n'est pas banal. Les entreprises doivent disposer d'une main-d'œuvre spécialisée et en nombre suffisant. C'est nécessaire pour assurer leur productivité et leur croissance.

Le travailleur est au cœur de la prospérité des entreprises. Son génie, ses idées et son expertise, sont le moteur de notre qualité de vie. Il n'y a qu'une solution : un plus grand nombre de personnes doivent intégrer le marché du travail québécois.

Le gouvernement du Québec est conscient de l'ampleur du défi, et sa détermination à le relever est impressionnante.

Le Pacte pour l'emploi, lancé au printemps 2008, qui met l'accent sur la formation et la mise à niveau des compétences des travailleurs est un exemple parmi les moyens que le Gouvernement s'est donnés.

Il faut aller plus loin. Il faut avoir accès aux travailleurs qualifiés de partout dans le monde. Le Québec doit s'ouvrir au reste du monde et conclure de nouvelles alliances si nous voulons construire un Québec solide, prospère et compétitif.

Nous devons désormais faire face à la concurrence des pays émergents, notamment ceux du BRIC (le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine). Cette concurrence continuera d'être vive, pour ne pas dire « féroce ».

Dans ce contexte, le Canada et le Québec s'organisent pour attirer les travailleurs qualifiés. Nous avons besoin de vous pour réussir. Vous qui prenez part à cette assemblée générale, vous les membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, vous et vos 3 800 collègues, vous faites partie de notre économie.

Mais nous avons encore beaucoup à faire pour que les travailleurs de toute origine accèdent à notre marché du travail.

Le 8 février dernier, le premier ministre Charest et le président du Conseil interprofessionnel du Québec, M. Richard Gagnon, ont signé une Déclaration conjointe. Ils ont scellé une alliance sans précédent en faveur de la mobilité de la main d'œuvre. Le gouvernement a mis sur pied un fonds pour appuyer la mobilité de la main d'œuvre. Ce fonds est doté d'un budget de 5 M\$, sous la responsabilité de l'Office des professions du Québec pour aider à conclure des ententes avec les professions et métiers réglementés d'ailleurs.

En mars 2008, notre gouvernement a lancé un ambitieux plan d'action visant la création d'un nouvel espace économique pour le Québec. Dans cet espace, la mobilité de la main d'oeuvre qualifiée est une priorité. Vous êtes des acteurs de premier ordre dans ce plan d'action.

Le ministre Bachand est président du comité ministériel sur le nouvel espace économique et la mobilité de la main-d'œuvre. Fait aussi parti de ce comité :

La ministre des Relations internationales et ministre de la Francophonie; Monique Gagnon Tremblay

❖ Le ministre de la Justice, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable des Lois professionnelles Jacques Dupuis

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille; Michelle Courchesne

❖ Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Sam Hamad

❖ La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles; Yolande James

et

❖ le ministre du Travail. David Whissel

C'est dire l'importance que le gouvernement accorde au dossier de la mobilité de la main-d'œuvre!

Le projet du nouvel espace économique comporte cinq grands chantiers : Le premier est une

1. Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des compétences des travailleurs qualifiés

Lors de leur rencontre en France en juillet 2007, le premier ministre Charest et le président français Nicolas Sarkozy,

ont convenu de l'importance d'en arriver à une entente entre la France et le Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications. Le projet vise à ce que les travailleurs français puissent plus facilement exercer leur métier ou leur profession au Québec ; même chose pour les travailleurs québécois qui veulent travailler en France. Les 2 gouvernements ont réaffirmé en juillet 2008 leur volonté de signer l'entente, lors de la visite au Québec du Président Sarkozy en octobre prochain.

Cette entente prévoit un processus général de reconnaissance qui mettra l'accent sur les qualifications professionnelles et non l'équivalence des diplômes.

Ce travail repose sur l'appui de tous les partenaires, en particulier les ordres professionnels. Nous savons que l'Ordre des technologues professionnels est en pourparlers avec son vis-à-vis français. L'Ordre s'apprête à signer prochainement un tel arrangement. Ce qui est très encourageant!

2. Deuxième chantier : Un Accord de partenariat économique Canada-Union européenne

En collaboration avec le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec s'est fait le promoteur d'un projet d'accord de partenariat économique élargi Canada-Union européenne. Ce projet vise à éliminer les obstacles qui subsistent aux échanges commerciaux et aux investissements, et vise à faciliter la mobilité de la main d'oeuvre de part et d'autre de l'océan.

Ce projet reçoit beaucoup d'appuis, de la part des grandes entreprises canadiennes, des associations d'affaires et des autres provinces canadiennes. Il a été accueilli favorablement par le Commissaire européen au commerce, Peter Mandelson. Nous espérons que le lancement des négociations sera annoncé lors du prochain sommet Canada-Union européenne en octobre prochain.

3. Troisième chantier : Accord Québec-Ontario

Le Québec et l'Ontario sont des voisins et partenaires naturels. Ensemble, nous représentons un marché de 18

millions de personnes, soit les deux tiers de l'économie canadienne.

L'objectif que nous poursuivons est de créer une véritable zone économique où il serait aussi facile pour une entreprise que pour un citoyen de faire affaire, d'investir ou de travailler dans l'autre province.

Depuis 2006, nous avons un accord sur la mobilité des travailleurs dans le secteur de la construction. Cet accord permet aux travailleurs spécialisés d'exercer leur métier au Québec et en Ontario.

Les 2 gouvernements veulent construire sur les accords actuels et veulent aller encore plus loin dans la reconnaissance automatique (de type permis sur permis) des professionnels entre les deux provinces.

Tous les sujets névralgiques pour les entreprises et les travailleurs sont examinés. En plus de la mobilité et des marchés publics, les négociateurs étudient les services financiers, l'énergie, le transport, l'environnement, l'agriculture, de fait tout ce qui conditionne la capacité des

entreprises et des travailleurs de fonctionner de façon simple, efficace et concurrentielle.

Les conseils des ministres du Québec et de l'Ontario se sont rencontrés le 2 juin dernier. Les progrès dans ce dossier sont très encourageants! Notre engagement est clair pour ce chantier : nous conclurons l'accord Québec-Ontario d'ici la fin de l'année 2008!

4. Quatrième chantier :qui est l' Accord sur le commerce intérieur (ACI),

La pleine mobilité de la main-d'œuvre à travers le Canada est une priorité pour le conseil de la Fédération, qui est présidé par le premier ministre Charest depuis juillet dernier. Les premiers ministres sont déterminés à ce que les Canadiens ayant la compétence pour exercer un métier ou une profession dans une province ou un territoire puissent avoir accès aux emplois partout au Canada.

Ils ont convenu d'amender l'Accord sur le commerce intérieur d'ici le 1^{er} janvier 2009. Ces amendements feront en sorte que tout travailleur agréé par l'organisme de

règlementation d'une province ou d'un territoire pour y exercer sera reconnu comme tel par toutes les autres provinces .Des consultations sont en cours sur les principes qui doivent guider les amendements particulièrement auprès des ordres professionnels.

Pour les technologues professionnels qui ont déjà signé une entente de reconnaissance mutuelle avec leurs homologues des autres provinces, la prochaine étape en sera facilitée.

5. Cinquième chantier : Accélération de la reconnaissance des qualifications professionnelles des personnes formées hors Québec et du recrutement des travailleurs temporaires

Le dernier grand chantier qui nous mobilise vise deux grandes préoccupations du gouvernement en matière de mobilité de la main d'oeuvre.

En premier lieu, le gouvernement veut accélérer la reconnaissance des compétences des travailleurs formés à l'étranger et qui veulent exercer leur profession ou leur métier au Québec. Les demandes de reconnaissance se

sont accrues de façon considérable. La demande de main-d'oeuvre également. Lors de sa rencontre avec les ordres le 8 février dernier, le premier ministre vous a invités à innover. Il vous a invités à collaborer avec les autres acteurs gouvernementaux pour accélérer l'intégration au marché du travail de ces travailleurs qualifiés.

Bon nombre d'ordres ont répondu à son appel, que ce soit pour le développement de nouveaux outils d'évaluation qui tiennent compte de l'expérience professionnelle ou pour la délivrance de permis plus flexibles, prévus dans le nouveau Code des professions. La ministre James vient d'ailleurs d'annoncer une dizaine de projets conclus avec les ordres en vue d'accélérer la reconnaissance des compétences des nouveaux arrivants.

En deuxième lieu, le gouvernement du Québec souhaite accélérer la venue des travailleurs temporaires qualifiés, particulièrement dans les secteurs aux prises avec des difficultés persistantes de recrutement. Des négociations ont été entreprises en ce sens avec le gouvernement fédéral pour alléger le processus d'obtention du permis de travail. Chaque année, le Québec reçoit environ 20 000 travailleurs

temporaires et 22 000 étudiants étrangers. Ces deux groupes constituent un bassin naturel pour l'immigration qualifiée

En Conclusion

Le gouvernement du Québec a besoin de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'appuyer dans la réalisation des cinq chantiers de son vaste projet de nouvel espace économique.

Les compétences de ses membres et le rôle qu'il joue à l'égard de la sécurité du public sont des garanties essentielles.

Le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, disait en février dernier aux membres du Conseil interprofessionnel du Québec qu'il voulait « sceller une collaboration sans précédent entre les ordres professionnels et le gouvernement du Québec ».

Aujourd'hui, je réitère ses propos et vous invite à maintenir et à enrichir un partenariat qui fera avancer le Québec.

Merci de votre attention

Version du 16 septembre 2008 à 16 h 15

Notes pour une allocution
prononcée par

Madame Nicole Ménard

Adjointe parlementaire au ministre
du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation
et

Députée de la circonscription de Laporte

à l'occasion de l'assemblée générale annuelle
de l'Ordre des technologues professionnels du Québec

Le 20 septembre 2008, vers 14 h
Hôtel Auberge Universel
5000, rue Sherbrooke Est
Montréal

La version prononcée fait foi.

Bonjour

M. Alain Bernier, président de l'Ordre des technologues professionnels du Québec ;

❖ M^{me} Johanne Côté, vice-présidente du Conseil interprofessionnel du Québec.

Mesdames - Messieurs

Permettez moi de vous transmettre les salutations du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Montréal, M. Raymond Bachand. Il est présentement en mission en Russie et en Israël. J'ai donc le plaisir de le représenter et de m'adresser à vous.

Vous serez sûrement d'accord avec moi que l'innovation est l'un des fondements de la compétitivité et l'un des principaux moteurs du développement économique et de la création d'emplois. C'est pourquoi le gouvernement du Québec lançait, en décembre 2006, la *Stratégie québécoise de la*

recherche et de l'innovation en investissant un montant de 888 M\$ sur trois ans dont une partie importante de cet argent est réservé à l'innovation dans les entreprises.

Comme technologues professionnels, vous constituez une main-d'œuvre dont les entreprises ne sauraient se passer. Vous êtes présents dans tous les secteurs de l'économie.

L'Ordre des technologues professionnels du Québec est un modèle de longévité et d'efficacité. Reconnu comme ordre professionnel en 1980, son origine remonte aux années 20, alors que les diplômés de l'École technique de Montréal se sont regroupés pour mieux faire face aux responsabilités grandissantes à assumer dans leur milieu de travail.

La bataille a été ardue, mais elle en valait la peine. Aujourd'hui, l'Ordre compte environ 4 000 membres qu'il représente fièrement et il joue un rôle essentiel dans le monde du travail.

Le titre professionnel des technologues d'ici est reconnu à valeur égale dans sept pays, soit le Canada, l'Australie, la

Chine plus précisément à Hong-Kong, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni.

Au Québec, plus d'une cinquantaine de programmes collégiaux sont offerts en technologie.

Le gouvernement du Québec investit des millions de dollars dans la promotion et la valorisation de la formation professionnelle et technique. Il continuera de le faire. C'est une priorité gouvernementale.

Une société ne peut se passer des techniciens et des gens de métier. C'est souvent à cette catégorie de travailleurs que nous devons notre qualité de vie et, dans certains cas, notre survie, dans le quotidien.

Le Conseil de la science et de la technologie déposait en mars dernier au MDEIE un rapport de conjoncture dans lequel il confirmait la progression significative de la demande pour des compétences techniques de niveau collégial.

Le nombre d'inscriptions en formation professionnelle et en formation technique doit augmenter significativement au

cours des prochaines années. Le Québec doit combler le déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée.

La pénurie de main d'oeuvre se manifeste dans plusieurs secteurs qui relèvent de vos compétences. Je pense d'abord à l'aéronautique. Les médias nous ont appris, en juillet dernier, que l'entreprise Bombardier a besoin de 3 500 employés pour travailler sur la nouvelle CSeries. Bombardier éprouve des difficultés à pourvoir ces postes. Des postes très bien rémunérés, avec des perspectives fort intéressantes.

Je pense aussi à la technologie du génie civil. Les conclusions de la Commission Johnson à la suite de l'effondrement du viaduc de La Concorde laissent entrevoir beaucoup d'activités dans ce secteur au cours des prochaines années. Je pense également au génie électrique, à la transformation des matières plastiques, à la foresterie et à l'agroalimentaire... Il y a de nombreux exemples.

Ce n'est pas seulement chez les technologues professionnels que nous connaissons un déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée. Le même phénomène affectera un nombre croissant de professions réglementées et de métiers. Et ce problème s'aggravera.

- Selon les perspectives professionnelles établies par Emploi-Québec, le Québec devra pourvoir 700 000 postes de 2007 à 2011.
- Jusqu'en 2016, ce sont plus de 1,3 million de personnes qui devraient faire leur entrée sur le marché du travail afin de répondre à tous les besoins.
- Dès 2012, le nombre de personnes en âge de travailler commencera à décliner et ce mouvement s'accélérera à compter de 2016.
- Une pénurie de travailleurs est identifiée dans 20 professions réglementées et un risque de pénurie dans 14 autres.

Le taux de chômage au Québec, a atteint son plus bas niveau des 33 dernières années. Bientôt ce n'est pas le manque de travail qui sera le principal problème, mais le manque de travailleurs.

La population québécoise vieillit et nous vivons une vague de départs à la retraite sans précédent.

Les dirigeants d'entreprises font de plus en plus face à une rude compétition pour attirer les travailleurs spécialisés.

C' n'est pas banal. Les entreprises doivent disposer d'une main-d'œuvre spécialisée et en nombre suffisant. C'est nécessaire pour assurer leur productivité et leur croissance.

Le travailleur est au cœur de la prospérité des entreprises. Son génie, ses idées et son expertise, sont le moteur de notre qualité de vie. Il n'y a qu'une solution : un plus grand nombre de personnes doivent intégrer le marché du travail québécois.

Le gouvernement du Québec est conscient de l'ampleur du défi, et sa détermination à le relever est impressionnante.

Le Pacte pour l'emploi, lancé au printemps 2008, qui met l'accent sur la formation et la mise à niveau des compétences des travailleurs est un exemple parmi les moyens que le Gouvernement s'est donnés.

Il faut aller plus loin. Il faut avoir accès aux travailleurs qualifiés de partout dans le monde. Le Québec doit s'ouvrir au reste du monde et conclure de nouvelles alliances si nous voulons construire un Québec solide, prospère et compétitif.

Nous devons désormais faire face à la concurrence des pays émergents, notamment ceux du BRIC (le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine). Cette concurrence continuera d'être vive, pour ne pas dire « féroce ».

Dans ce contexte, le Canada et le Québec s'organisent pour attirer les travailleurs qualifiés. Nous avons besoin de vous pour réussir. Vous qui prenez part à cette assemblée générale, vous les membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, vous et vos 3 800 collègues, vous faites partie de notre économie.

Mais nous avons encore beaucoup à faire pour que les travailleurs de toute origine accèdent à notre marché du travail.

Le 8 février dernier, le premier ministre Charest et le président du Conseil interprofessionnel du Québec, M. Richard Gagnon, ont signé une Déclaration conjointe. Ils ont scellé une alliance sans précédent en faveur de la mobilité de la main d'œuvre. Le gouvernement a mis sur pied un fonds pour appuyer la mobilité de la main d'œuvre. Ce fonds est doté d'un budget de 5 M\$, sous la responsabilité de l'Office des professions du Québec pour aider à conclure des ententes avec les professions et métiers réglementés d'ailleurs.

En mars 2008, notre gouvernement a lancé un ambitieux plan d'action visant la création d'un nouvel espace économique pour le Québec. Dans cet espace, la mobilité de la main d'oeuvre qualifiée est une priorité. Vous êtes des acteurs de premier ordre dans ce plan d'action.

Le ministre Bachand est président du comité ministériel sur le nouvel espace économique et la mobilité de la main-d'œuvre. Fait aussi parti de ce comité :

La ministre des Relations internationales et ministre de la Francophonie; Monique Gagnon Tremblay

❖ Le ministre de la Justice, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable des Lois professionnelles Jacques Dupuis

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille; Michelle Courchesne

❖ Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Sam Hamad

❖ La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles; Yolande James

et

❖ le ministre du Travail. David Whissel

C'est dire l'importance que le gouvernement accorde au dossier de la mobilité de la main-d'œuvre!

Le projet du nouvel espace économique comporte cinq grands chantiers : Le premier est une

1. Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des compétences des travailleurs qualifiés

Lors de leur rencontre en France en juillet 2007, le premier ministre Charest et le président français Nicolas Sarkozy,

ont convenu de l'importance d'en arriver à une entente entre la France et le Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications. Le projet vise à ce que les travailleurs français puissent plus facilement exercer leur métier ou leur profession au Québec ; même chose pour les travailleurs québécois qui veulent travailler en France. Les 2 gouvernements ont réaffirmé en juillet 2008 leur volonté de signer l'entente, lors de la visite au Québec du Président Sarkozy en octobre prochain.

Cette entente prévoit un processus général de reconnaissance qui mettra l'accent sur les qualifications professionnelles et non l'équivalence des diplômes.

Ce travail repose sur l'appui de tous les partenaires, en particulier les ordres professionnels. Nous savons que l'Ordre des technologues professionnels est en pourparlers avec son vis-à-vis français. L'Ordre s'apprête à signer prochainement un tel arrangement. Ce qui est très encourageant!

2. Deuxième chantier : Un Accord de partenariat économique Canada-Union européenne

En collaboration avec le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec s'est fait le promoteur d'un projet d'accord de partenariat économique élargi Canada-Union européenne. Ce projet vise à éliminer les obstacles qui subsistent aux échanges commerciaux et aux investissements, et vise à faciliter la mobilité de la main d'oeuvre de part et d'autre de l'océan.

Ce projet reçoit beaucoup d'appuis, de la part des grandes entreprises canadiennes, des associations d'affaires et des autres provinces canadiennes. Il a été accueilli favorablement par le Commissaire européen au commerce, Peter Mandelson. Nous espérons que le lancement des négociations sera annoncé lors du prochain sommet Canada-Union européenne en octobre prochain.

3. Troisième chantier : Accord Québec-Ontario

Le Québec et l'Ontario sont des voisins et partenaires naturels. Ensemble, nous représentons un marché de 18

millions de personnes, soit les deux tiers de l'économie canadienne.

L'objectif que nous poursuivons est de créer une véritable zone économique où il serait aussi facile pour une entreprise que pour un citoyen de faire affaire, d'investir ou de travailler dans l'autre province.

Depuis 2006, nous avons un accord sur la mobilité des travailleurs dans le secteur de la construction. Cet accord permet aux travailleurs spécialisés d'exercer leur métier au Québec et en Ontario.

Les 2 gouvernements veulent construire sur les accords actuels et veulent aller encore plus loin dans la reconnaissance automatique (de type permis sur permis) des professionnels entre les deux provinces.

Tous les sujets névralgiques pour les entreprises et les travailleurs sont examinés. En plus de la mobilité et des marchés publics, les négociateurs étudient les services financiers, l'énergie, le transport, l'environnement, l'agriculture, de fait tout ce qui conditionne la capacité des

entreprises et des travailleurs de fonctionner de façon simple, efficace et concurrentielle.

Les conseils des ministres du Québec et de l'Ontario se sont rencontrés le 2 juin dernier. Les progrès dans ce dossier sont très encourageants! Notre engagement est clair pour ce chantier : nous conclurons l'accord Québec-Ontario d'ici la fin de l'année 2008!

4. Quatrième chantier :qui est l' Accord sur le commerce intérieur (ACI),

La pleine mobilité de la main-d'œuvre à travers le Canada est une priorité pour le conseil de la Fédération, qui est présidé par le premier ministre Charest depuis juillet dernier. Les premiers ministres sont déterminés à ce que les Canadiens ayant la compétence pour exercer un métier ou une profession dans une province ou un territoire puissent avoir accès aux emplois partout au Canada.

Ils ont convenu d'amender l'Accord sur le commerce intérieur d'ici le 1^{er} janvier 2009. Ces amendements feront en sorte que tout travailleur agréé par l'organisme de

règlementation d'une province ou d'un territoire pour y exercer sera reconnu comme tel par toutes les autres provinces .Des consultations sont en cours sur les principes qui doivent guider les amendements particulièrement auprès des ordres professionnels.

Pour les technologues professionnels qui ont déjà signé une entente de reconnaissance mutuelle avec leurs homologues des autres provinces, la prochaine étape en sera facilitée.

5. Cinquième chantier : Accélération de la reconnaissance des qualifications professionnelles des personnes formées hors Québec et du recrutement des travailleurs temporaires

Le dernier grand chantier qui nous mobilise vise deux grandes préoccupations du gouvernement en matière de mobilité de la main d'oeuvre.

En premier lieu, le gouvernement veut accélérer la reconnaissance des compétences des travailleurs formés à l'étranger et qui veulent exercer leur profession ou leur métier au Québec. Les demandes de reconnaissance se

sont accrues de façon considérable. La demande de main-d'oeuvre également. Lors de sa rencontre avec les ordres le 8 février dernier, le premier ministre vous a invités à innover. Il vous a invités à collaborer avec les autres acteurs gouvernementaux pour accélérer l'intégration au marché du travail de ces travailleurs qualifiés.

Bon nombre d'ordres ont répondu à son appel, que ce soit pour le développement de nouveaux outils d'évaluation qui tiennent compte de l'expérience professionnelle ou pour la délivrance de permis plus flexibles, prévus dans le nouveau Code des professions. La ministre James vient d'ailleurs d'annoncer une dizaine de projets conclus avec les ordres en vue d'accélérer la reconnaissance des compétences des nouveaux arrivants.

En deuxième lieu, le gouvernement du Québec souhaite accélérer la venue des travailleurs temporaires qualifiés, particulièrement dans les secteurs aux prises avec des difficultés persistantes de recrutement. Des négociations ont été entreprises en ce sens avec le gouvernement fédéral pour alléger le processus d'obtention du permis de travail. Chaque année, le Québec reçoit environ 20 000 travailleurs

temporaires et 22 000 étudiants étrangers. Ces deux groupes constituent un bassin naturel pour l'immigration qualifiée

En Conclusion

Le gouvernement du Québec a besoin de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'appuyer dans la réalisation des cinq chantiers de son vaste projet de nouvel espace économique.

Les compétences de ses membres et le rôle qu'il joue à l'égard de la sécurité du public sont des garanties essentielles.

Le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, disait en février dernier aux membres du Conseil interprofessionnel du Québec qu'il voulait « sceller une collaboration sans précédent entre les ordres professionnels et le gouvernement du Québec ».

Aujourd'hui, je réitère ses propos et vous invite à maintenir et à enrichir un partenariat qui fera avancer le Québec.

Merci de votre attention

